

**3** ANS  
À mériter  
la confiance du public  
1978-2013

PLAN STRATÉGIQUE **2013** **2018**

CONSEIL DE LA  MAGISTRATURE  
DU QUÉBEC

Mériter  
la confiance  
du public



J'ai le plaisir de vous présenter la planification stratégique du Conseil de la magistrature 2013-2018. Le temps d'arrêt qu'impose l'accomplissement de cette démarche importante est bénéfique à l'organisation. Il en résulte invariablement un bilan qui, cette année, aura permis de prendre la mesure du chemin parcouru par le Conseil au cours de ses 35 années d'existence.

Le Conseil de 2013 est certes différent de celui de 1978 à plusieurs égards, mais son objectif premier demeure toujours le même : **mériter la confiance du public**. Plus qu'un slogan, ces mots révèlent l'état d'esprit et la motivation qui animent les personnes œuvrant au sein du Conseil.

Reconnu comme une institution judiciaire, le Conseil doit, dans la réalisation de tous ses mandats, non seulement participer au maintien, mais aussi contribuer au renforcement du lien de confiance entre les citoyens et le système judiciaire. Cette volonté s'exprime à travers des actions concrètes, énoncées dans ce document.

Outre l'expression d'une volonté renouvelée d'agir avec toute la rigueur qui le caractérise, le plan stratégique témoigne de la détermination du Conseil à exercer avec intégrité l'ensemble des fonctions qui lui sont confiées par la Loi sur les tribunaux judiciaires.

La présidente du Conseil  
de la magistrature,

**Élizabeth Corte**  
Juge en chef de la Cour du Québec



***Mériter la confiance du public.***

En y accolant ce titre, les auteurs de la planification stratégique du Conseil ont souhaité donner une orientation bien définie au programme proposé aux acteurs de notre institution. D'ores et déjà, l'équipe est à pied d'œuvre et, conformément aux attentes qui lui sont signifiées, la rédaction de rapports d'activité permettra de ponctuer au fil des ans l'évolution des travaux pour chacune des orientations retenues. C'est à la faveur de ces rapports publics que les citoyens seront à même de prendre la mesure des réalisations.

Indissociables, la planification stratégique et les rapports annuels d'activité participent à la transparence et à la reddition de compte que s'impose le Conseil depuis plusieurs années. Nous vous invitons à nous suivre et, comme il se doit en cette ère de participation citoyenne, à commenter notre action.

Juges, justiciables, citoyens, le Conseil de la magistrature prend envers vous l'engagement de remplir les fonctions qui lui sont dévolues avec rigueur, dignité et empathie... dans le respect de la règle de droit!

Le secrétaire du Conseil  
de la magistrature,

**André Ouimet**  
Avocat

## Notre mission

Le Conseil de la magistrature du Québec (Conseil) est une institution judiciaire qui a pour mission de s'assurer que les juges bénéficient toujours des meilleurs programmes de perfectionnement, de garantir à la magistrature un accès à toute la documentation juridique, et ce, sur tous les supports disponibles, de recevoir et de traiter les plaintes formulées à leur égard et de favoriser l'efficacité et l'uniformisation de la procédure devant les tribunaux.

Le Conseil a aussi pour mission de collaborer avec les organismes qui, à l'extérieur du Québec, poursuivent des fins similaires.

## Notre vision

Un Conseil qui contribue activement à améliorer le lien de confiance entre les citoyens et les institutions judiciaires et qui souhaite assurer un leadership en matière d'éthique judiciaire.

## Nos valeurs

Au quotidien, les actions du Conseil sont dictées par l'éthique, l'écoute et l'adhésion aux valeurs suivantes :

l'indépendance et l'impartialité;

la créativité et l'innovation;

la qualité du service et de chaque intervention.

# Le contexte

**Le Conseil existe depuis près de 35 ans.  
Il contribue à maintenir et améliorer la confiance du public  
dans la magistrature en agissant sur cinq plans.**

S'assurer que la magistrature bénéficie toujours des meilleurs programmes de perfectionnement

Le Conseil confie aux cours et tribunaux l'organisation des activités de formation, selon un programme qu'il autorise au préalable. Il en vérifie la mise en œuvre et s'assure du respect des budgets alloués.

De plus, il organise un colloque annuel en collaboration avec les juges et des activités de perfectionnement en langue anglaise. Finalement, le soutien financier du Conseil permet la participation des nouveaux juges québécois à une session de formation des nouveaux juges canadiens en matière criminelle.

Proposer une vision et implanter des solutions technologiques permettant aux juges d'accéder à de la documentation juridique en temps réel et de manière conviviale

Pour maintenir leurs connaissances, les juges doivent avoir accès à des lois, des règlements, et des ouvrages de référence, outils de travail nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

À cette fin, le Conseil met en ligne et administre un intranet qui permet aux juges d'accéder à une multitude de banques de données et à différents ouvrages de référence et de se procurer des volumes.

De plus, une entente de partenariat conclue avec le Centre d'accès à l'information juridique leur donne accès à différentes banques de données et à des bibliothèques dans plusieurs régions du Québec.

Recevoir et traiter les plaintes formulées à l'égard des juges

Toute personne peut porter plainte à l'égard de la conduite d'un juge. Les plaintes sont étudiées à l'aune des codes de déontologie qui, sans dicter de normes de conduite aux juges, établissent des principes généraux relatifs à leur comportement à la cour et en public. Le Conseil examine les plaintes en séances plénières et le Secrétariat supporte les personnes qui les examinent et enquêtent sur la conduite des juges. Le Secrétariat répond également aux demandes de communication et d'information et veille à ce que le site Internet soit toujours convivial pour le public.

Favoriser l'efficacité et l'uniformisation de la procédure devant les tribunaux

La justice fait face à de nombreux défis, dont plusieurs visent les tribunaux qui sont sous la compétence du Conseil. Ce dernier peut apporter une contribution dont l'objectif est d'améliorer l'administration de la justice.

Maintenir une organisation performante reconnue pour son leadership dans le monde

Le Conseil doit coopérer avec tout organisme qui, à l'extérieur du Québec, poursuit des fins similaires. C'est là une obligation que lui impose la Loi. S'il peut tirer profit de telles relations, le Conseil doit continuer d'être un leader dans les matières qui relèvent de sa compétence, soit la déontologie judiciaire et le perfectionnement des juges. Son organisation se doit d'être à l'avant-garde.

# Les orientations stratégiques

En accord avec sa mission et dans le contexte décrit, le Conseil interviendra dans les cinq prochaines années en privilégiant les orientations stratégiques suivantes :

## Organiser des programmes de perfectionnement pour les juges

3  
AXES

d'intervention permettent de circonscrire les actions du Conseil en cette matière

### AXE D'INTERVENTION

Un Conseil imputable

#### OBJECTIF

- > Collaborer avec les responsables du perfectionnement des cours et tribunaux afin de recevoir toute l'information nécessaire pour assumer pleinement son mandat en cette matière

### AXE D'INTERVENTION

Des formations qui répondent à tous les besoins

#### OBJECTIFS

- > Coordonner l'organisation du colloque annuel et de toutes les activités approuvées par le Conseil
- > Animer l'esprit de collaboration de tous les partenaires qui contribuent à la réalisation des activités de perfectionnement et les soutenir techniquement au besoin
- > Proposer des formations novatrices et pertinentes aux réalités de la magistrature

### AXE D'INTERVENTION

Le perfectionnement optimal

#### OBJECTIFS

- > Être à l'affût des développements relatifs à l'andragogie afin que le perfectionnement des juges demeure à la fine pointe
- > Proposer aux cours et tribunaux les outils les plus performants pour permettre des formations sur place, en ligne ou à distance
- > Participer aux travaux de réflexion de l'Institut national de la magistrature et d'autres organismes voués à la formation et au perfectionnement des juges

## Proposer une vision et implanter des solutions technologiques permettant aux juges de disposer de la documentation juridique à jour, en temps réel et de manière conviviale

2  
AXES

d'intervention permettent de circonscrire les actions du Conseil en cette matière

### AXE D'INTERVENTION

De la documentation juridique facilement accessible

#### OBJECTIFS

- > Être à l'affût des modes d'accès les plus évolués en matière de documentation juridique
- > Proposer une vision concernant l'accessibilité à la documentation juridique qui prend en compte l'évolution des technologies de l'information et qui incite les juges à y adhérer
- > Rendre disponible toute la documentation juridique pertinente aux fonctions des juges dans un environnement moderne

### AXE D'INTERVENTION

Optimiser l'utilisation des technologies pour encourager une gestion responsable des demandes

#### OBJECTIFS

- > Communiquer aux juges toutes les informations leur permettant de bien comprendre les règles qui régissent l'acquisition de la documentation juridique
- > Favoriser la formation relative aux différentes banques de données juridiques

## Recevoir et traiter les plaintes formulées à l'égard des juges

2  
AXES

d'intervention permettent de circonscrire les actions du Conseil en cette matière

### AXE D'INTERVENTION

Conseils aux citoyens et formation des juges

#### OBJECTIFS

- > Répondre avec célérité aux demandes d'information présentées par les citoyens
- > Faire un monitoring des demandes des citoyens
- > Collaborer aux séances d'accueil, à la formation des juges au plan éthique et déontologique et partager avec la magistrature l'expertise développée au Conseil

### AXE D'INTERVENTION

Analyse, examen et enquête

#### OBJECTIFS

- > Procéder avec diligence à l'examen des plaintes
- > Traiter avec rigueur et dans le respect de la règle de droit les plaintes formulées à l'égard des juges
- > Analyser l'activité d'autres conseils de la magistrature afin d'en faire un bilan et d'en tirer les leçons qui s'imposent

## Favoriser l'efficacité et l'uniformisation de la procédure devant les tribunaux

2  
AXES

d'intervention permettent de circonscrire les actions du Conseil en cette matière

### AXE D'INTERVENTION

Avis au ministre de la Justice

#### OBJECTIFS

- > Effectuer une veille des meilleures pratiques relatives à la procédure et à l'accès à la justice
- > Examiner les lois et le fonctionnement des tribunaux afin de proposer au ministre de la Justice des recommandations en vue d'améliorer le système de justice québécois

### AXE D'INTERVENTION

Une justice accessible

#### OBJECTIF

- > Contribuer à divers travaux visant à rendre la justice plus accessible aux citoyens

## Maintenir une organisation performante reconnue pour son leadership dans le monde

3  
AXES

d'intervention permettent de circonscrire les actions du Conseil en cette matière

### AXE D'INTERVENTION

Les ressources humaines

#### OBJECTIFS

- > Assurer la formation permanente du personnel chargé de répondre aux demandes des citoyens
- > Favoriser la formation permanente des membres, particulièrement en matière d'éthique et de déontologie
- > Maintenir une organisation reconnue pour sa rigueur et son leadership

### AXE D'INTERVENTION

Les communications externes

#### OBJECTIFS

- > Faire connaître à la magistrature et aux citoyens toutes les décisions rendues par le Conseil
- > Établir un plan de communication tout en poursuivant les communications visant à faire connaître aux citoyens le mandat et les réalisations du Conseil

### AXE D'INTERVENTION

Le rayonnement et la coopération

#### OBJECTIFS

- > Coordonner la mise à jour du volume *La Déontologie judiciaire appliquée*
- > Ajouter de l'information relative à la déontologie judiciaire à celle qui apparaît déjà sur le site « Déontologie judiciaire en ligne »
- > En concertation avec les partenaires, mettre sur pied un réseau des conseils de la magistrature de la francophonie, tout en participant à l'Association of Judicial Disciplinary Counsel



---

300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-01  
Québec (Québec) G1K 8K6  
Téléphone: 418 644-2196 — Télécopieur: 418 528-1581

[www.conseildelamagistrature.qc.ca](http://www.conseildelamagistrature.qc.ca)